

**Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion  
des enseignant-chercheurs des établissements de recherche agricole au titre de**

**l'année 2015**

وزارة الزراعة  
مؤسسة البحث والتعليم العالي الفلاحي  
مكتب التقييم

3 ديسمبر 2016

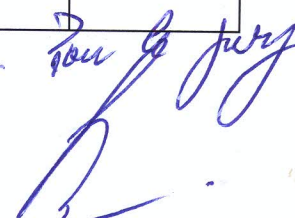
**Promotion/Maître de conférences**

Rubriques ..... <i>الوحدات</i> .....	Pondération ..... <i>عدد</i> .....	Poids	Barème général
<b>1. Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte</b>	Les points sont accordés en fonction du type d'article dans la spécialité et selon l'ordre du candidat dans la liste des auteurs. Il est impératif de compter une seule fois un article ou une communication ou un poster en considérant seulement la dernière version. Vérifier les pièces justificatives de l'admission		<b>40 sur 100</b>
<b>Publications</b>			<b>25 sur 100</b>
Articles impactés Thomson & Reuters (à noter par poids de l'impact (+IF)) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs	4 points + IF	<i>1<sup>ère</sup> position : x1, 2<sup>ème</sup> position : x 0.75, 3<sup>ème</sup> position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	
- Articles indexés (4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar)	3 points	<i>idem</i>	
Articles à comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Chapitres d'ouvrage	2 points	<i>idem</i>	
Ouvrage (Editeur)	4 points	<i>idem</i>	
Ouvrage (Auteur)	5 points	<i>idem</i>	
Rapport de recherche édité	2 points	<i>idem</i>	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	5 points	<i>idem</i>	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	3 points	<i>idem</i>	
Actes de manifestations scientifiques <u>avec</u> comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Note de recherche à comité de lecture	1 points	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	2 points	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	1 points	<i>idem</i>	
Communication affichée dans des manifestations scientifiques	1 points	<i>idem</i>	

*pour le jury*

avec comité de lecture			
Communication affichée dans des manifestations scientifiques sans comité de lecture	0.5 points	<i>idem</i>	
<b>Projets et actions de recherche</b>			<b>10 sur 100</b>
Coordinateur d'un laboratoire de recherche	****		
Coordinateur d'une unité de recherche	2 points		
Coordinateur de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	3 points		
Coordinateur de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	1 point		
<b>Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat</b>	0 à 5 points selon appréciation	L'appréciation portera sur la continuité de recherches du candidat, son travail en équipe, etc.	<b>5 sur 100</b>
<b>2. Contribution de la recherche au développement</b>			<b>35 sur 100</b>
Document technique/Brochure/note politique, etc.	3 points par activité justifiée	<i>1<sup>ère</sup> position: x1, 2<sup>ème</sup> position: x 0.75, 3<sup>ème</sup> position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Aide à la décision (participation aux comités de techniques, de réflexion, comités de pilotage de projet, etc.)	3 points par activité justifiée		5 sur 100
Prototype/Modèle	5 points par activité justifiée	<i>1<sup>ère</sup> position: x1, 2<sup>ème</sup> position: x 0.75, 3<sup>ème</sup> position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Organisation journées d'information, ateliers techniques, journées portes ouvertes, etc.	1 point par activité justifiée		5 sur 100
Activités socio-économiques (appui aux ONG, OSP, conventions, contrats avec des acteurs économiques etc.)	2 points par activité justifiée		5 sur 100
Expertises (étude de projets de développement, etc.)	2 points par activité justifiée	<i>1<sup>ère</sup> position: x1, 2<sup>ème</sup> position: x 0.75, 3<sup>ème</sup> position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Autres activités de rayonnement et de valorisation des acquis de recherche	1 point par activité justifiée		5 sur 100

SM 17 d'Alger pour le jury

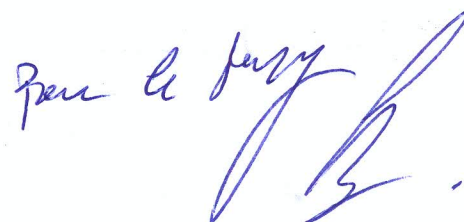


3. Rayonnement et contribution au développement des compétences scientifiques			10 sur 100
Encadrement		Stage = 0,5 pt ; PFE = 0.5 pt ; Mastère = 1 pts ; Thèse en cours = 1 points, Thèse soutenue = 2 pts	4 sur 100
Enseignement	1.5 points par module/cours		3 sur 100
Participation dans des comités scientifiques	0.5 point par activité justifiée		1 sur 100
Organisation d'événements scientifiques nationaux et internationaux	1 points par activité justifiée		2 sur 100
Organisation d'événements scientifiques internationaux	1 points par activité justifiée		
Exposé oral	0 à 10 points selon appréciation du jury	Qualité de la présentation, maîtrise linguistique, évaluation des connaissances	10 sur 100
Présentation du dossier	0 à 5 points selon appréciation	La qualité du rapport est jugée sur le degré de développement des activités du candidat (problématiques de recherche, démarche, perspectives de recherche, etc.), En plus de la présentation et l'organisation générales du dossier	5 sur 100
<b>Total</b>			<b>100</b>

### Grille Globale d'évaluation des dossiers de candidature au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

1. Elimatoire (Score total) : Score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique)
2. Elimatoire pour chaque rubrique (Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier): inférieur à 60/100 par rubrique.
3. Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement etc.) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.
4. Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signataire aura le même poids (xl). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (xl) (même raisonnement pour le cas de coordination de projet de recherche)
5. Si le candidat dispose d'un article publié dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, recueil d'une manifestation scientifique avec comité de lecture, en

*pour le jury*



dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée :  
(1ère position : x 1, 2ème position : x 0.75, 3ème position x 0.5, au-delà : x 0.25)


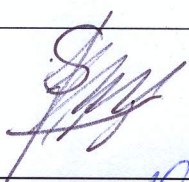
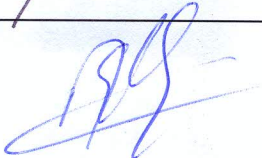
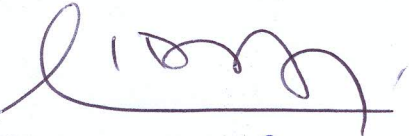
6. Pour l'exposé oral, cas de promotion au Maître de conférences, il faut donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances scientifiques du candidat (discussion).

**NB : Les grilles détaillées doivent être publiées avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature**

La remise des dossiers de candidature aux présidents de jury n'aura lieu qu'après réception des grilles détaillées signées par tous les membres de chaque commission.

Signatures

Tunis le 27 décembre 2016

Mongi Sghaier	
Souhail Selmi	
Abdoul ELKADRI	
Hamed DALY	
Abdoulhakem SMI	